

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire Isabel Tissières

Signatures des cosignataires

Cosignataires



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe PS / Tissières Isabel

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche communale « Les Meniots »

Texte de l'intervention

En mai dernier, la réponse de la Municipalité à la question concernant le nombre d'enfants figurant en moyenne sur liste d'attente pour une entrée à la crèche était claire : un grand nombre d'enfants est placé sur liste d'attente et malgré les alternatives existantes dans la région (ARPAJ par exemple), un nombre important de familles se retrouve quand même sans solution un an après. La Municipalité précise que le besoin actuel est de 30 places d'accueil supplémentaires pour pouvoir répondre aux demandes de notre population et prédisent que ce besoin va s'accroître pour atteindre 43 places en 2026.

Thématique d'actualité, comme le démontre le nombre de postulats déposés sur le sujet au niveau communal, cantonal et même fédéral, l'accueil en crèche est extrêmement important pour une commune et cela à plusieurs niveaux. Le postulat déposé par la conseillère nationale, Madame Piller Carrard, au Conseil National en juin 2020 précise que promouvoir l'accueil en crèche a de nombreuses vertus, tant sociales qu'économiques. En permettant aux parents de travailler tous deux s'ils le souhaitent, cela permet entre autres de lutter contre le chômage et de promouvoir l'égalité des sexes. Le postulat de la conseillère nationale Glanzmann-Hunkeler déposé au Conseil National en 2019, permet de relever également le besoin important en structures d'accueil pour permettre à la fois aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale, mais également pour permettre aux mères ou aux pères célibataires de travailler. Et également que le rôle d'ajuster au besoin les capacités d'accueil des structures incombe justement aux communes. La conseillère du Parti Démocratique du Centre ajoute même que différentes offres devraient être proposées aux familles, telles que des places en crèche, des écoles maternelles ou des accueils en milieu scolaire avec un horaire continu. Et elle précise que ces différentes offres sont avantageuses non seulement pour les familles, mais qu'elles renforcent également l'attractivité des communes pour des entreprises qui souhaiteraient s'y installer.

Pour les différentes raisons évoquées ci-dessus et également car la mise en place d'offres alternatives telles que l'accueil scolaire à horaire continu ne nous parait à ce jour pas encore envisageable, nous demandons que ce postulat soit soutenu afin qu'une étude soit réalisée par le Conseil Municipal. Cette étude permettrait d'évaluer si une augmentation de la capacité d'accueil de la crèche est possible, et ceci dans quel délai et pour combien de places.

Conclusion

Selon l'art. 32 du Conseil Général, nous demandons par ce postulat qu'une étude soit effectuée par la Municipalité afin de déterminer si la capacité d'accueil de la crèche communale peut être augmentée de façon à répondre aux besoins de la population.

Avec nos remerciements.

Collombey-Muraz, le 16 août 2021

1^{er} signataire :

